

1. *Débitrice:* **CFM Compagnie Financière Métropolitaine SA**, rue St-Jean 36, 1260 Nyon
2. *Remarques:* Il est procédé à une seconde répartition provisoire (art. 266 LP). Le tableau de distribution est déposé à l'office des faillites où il peut être consulté. S'il n'est pas attaqué dans un délai de dix jours, il sera considéré comme accepté.

Office des faillites de Nyon-Rolle
1260 Nyon
(02607122)